

Le 1^{er} août 2014

Règles en matière de retrait d'un FERR

Le budget 2015 devrait résoudre le problème qui oblige de nombreuses personnes âgées à retirer des fonds de leur fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) avant d'en avoir réellement besoin. Il faut changer les facteurs de retrait minimaux annuels du FERR, et je suggère que ce facteur commence à 3 % à 70 ans et qu'il augmente lentement par la suite, afin d'éviter que les fonds retirés ne fasse fondre précipitamment le capital du FERR contre lequel le facteur est appliqué.

La formule actuelle de retrait du FERR incite au retrait de fonds durant les premières années de la retraite, alors que, fréquemment, le retraité n'en a pas besoin à cette étape de sa vie. Par exemple, le facteur de retrait de 7,38 % à 71 ans, qui augmente par la suite, provoque la diminution immédiate du capital du FERR, puisque ces taux sont supérieurs aux faibles taux de rendement des placements, qui se situent actuellement entre 3 et 6 %. La réduction forcée du capital du FERR, exacerbée par des facteurs de retrait élevés, entraîne une diminution des flux de trésorerie futurs du FERR, qui ne suffiront plus au retraité, étant donné la hausse des coûts de la vie résultant de l'inflation et de l'augmentation des frais des établissements médicaux et de soins que le retraité devra souvent payer au cours des cinq dernières années de sa vie.

Pareille modification permettrait aux personnes âgées de mieux contrôler leur revenu de retraite et les rendrait probablement moins dépendantes de l'aide du gouvernement pour payer les frais médicaux et de soins. En outre, de nombreuses personnes n'ayant pas encore l'âge de la retraite craignent de ne pas disposer d'un revenu suffisant à la retraite pour payer les frais de subsistance et de soins de santé. La modification proposée rassurerait donc l'ensemble des Canadiens.

Les changements proposés aux facteurs de retrait minimaux annuels du FERR contribueront à l'équité du régime d'impôt sur le revenu, en améliorant l'adéquation des flux de trésorerie du FERR à la nécessité de ces fonds pour les retraités.

Nous aimerions, moi-même ou un membre de notre comité, comparaître devant le Comité des finances lors de sa visite à Vancouver cet automne.

Brooke Campbell